

Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Suite à la réunion publique du lundi 30 octobre,
Note de lecture du dossier ICPE Biosyl, pour aider la population à porter un avis à la consultation publique organisée par la préfecture de la Creuse.

On nous propose notre avis, donnons le 😊 ! pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

Préambule :

la consultation est publique

- ▶ Elle est ouverte à toutes et tous, d'où que l'on soit, en Creuse, et ailleurs
- ▶ Elle est aussi ouverte à toute association, mairie, ou autre institution.

Une installation est classée ICPE (installation classée pour la Protection de l'environnement) dès lors qu'elle présente un potentiel polluant et/ou dangereux pour les milieux ET pour la population

Il existe 3 niveaux de régime ICPE

La déclaration ICPE

Le porteur de projet déclare l'existence de son installation en ligne ou papier

L'Enregistrement

Le porteur de projet présente un dossier plus complet et doit donner des éléments au public et à l'administration permettant de s'assurer qu'il a pris toutes les dispositions pour éviter les pollutions et dangers

L'AUTORISATION

Le régime d'autorisation ICPE est le haut niveau de sécurité et de garanties (dont les entreprises SEVESO).
L'activité de l'entreprise présente un caractère trop impactant et DOIT ETRE accompagnée de :

- ▶ Une **ETUDE d'IMPACTS**
- ▶ Une **ETUDE DE DANGERS**
- ▶ Et une **ENQUETE PUBLIQUE** est ouverte, avec commissaire enquêteur

L'usine de granulation de BIOSYL est là !!

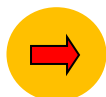
Nous demandons ÇA *Ecrivons à Mme la préfète que nous demandons le **basculement de ce dossier en procédure d'autorisation ICPE !***

A la fin de la consultation publique, la préfecture de la Creuse peut faire basculer le projet d'une procédure d'enregistrement à une procédure d'AUTORISATION ICPE.

Le dossier est consultable sur le site de la préfecture. Il est malheureusement scindé en 18 PDF, qui n'en facilitent pas la lecture et la compréhension.

Ce document présente des données issues du dossier ICPE Biosyl, et a pour vocation de **faciliter la compréhension du dossier BIOSYL Limousin**, et vous permettre **de motiver votre participation à la consultation publique.**

Consultation au plus tard avant le 13 novembre : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr



SUR LA RESSOURCE EN BOIS

Les craintes quant à la possibilité de gestion « durable »

Des projets à foison, et de plus en plus gros !

Des entreprises de Dordogne s'approvisionnent déjà sur les bois limousins, tels

- la papeterie/bois énergie de Condat le Lardin (24) ou
- la chaufferie du Périgord (entre 130 et 150km de rayon)
- Saillat (87) : [300 camions 4000 T de bois par jour](#) 130km à la ronde
- Scierie du Limousin : Moissannes (87 proche 23 et 19) – qui développe sa filière granulés
- Les chaufferies biomasse
 - de Limoges,
 - de guéret,
 - et de plusieurs villages de Creuse,
- l'usine de granulés Eo2 Auvergne à Herment (63 proche 23 et 19)
- L'entreprise Pinet à St Chabrais, qui fait des plaquettes et des buches de granulation
- Et 2 nouveaux projets creusois avec les 2 usines à granulés
 - de Jarnages et
 - Saint Dizier Masbaraud
 - 105 000T / an de bois et connexes pour chacune

+ aujourd'hui Biosyl : 130 800 T/an

Enormes craintes quant à la prolifération des projets BOIS ENERGIE sur le territoire.

Et nous ne connaissons pas les volumes de toutes les entreprises, ni les [besoins des nombreuses scieries locales, qui déplorent](#) déjà ne plus trouver des chênes car ils partent en Chine.

+ la scierie Farges à Egletons qui souhaite [s'agrandir et devenir la plus grande scierie de France](#) !

Comment notre ressource en bois, et notamment feuillus, va-t-elle résister ?

Le projet Biosyl nécessite annuellement : [pages 11 et 12 de la demande d'Enregistrement](#)

120 800 T de bois ronds

10 000 T de produits connexes (ex sciures)

4 fournisseurs, dont Unisylva à 51%

85 000 T de granulés annuels, 90 000T à terme

130 KM de rayon d'approvisionnement

80 % de feuillus

20 % de résineux

Le dossier mentionne :

[Page 6/39](#)

« offrir un débouché nouveau pour les bois issus de coupes d'éclaircies face aux besoins des forestiers de régénérer leurs peuplements forestiers »

[page 9/39](#)

*Le modèle BIOSYL permet de répondre à la demande du marché en exploitant les bois qui ne trouvent pas de débouchés satisfaisants et sans que cela ne génère de conflits d'usage. En effet, BIOSYL a mis au point un **process unique** permettant de **fabriquer des granulés de bois à partir de rondins de bois issus de coupe d'éclaircie** et principalement à partir de **rondins de bois feuillus**.*

Projet d'usine de granulation - Biosyl Limousin - Guéret

Biosyl est-il certain que du bois limousin et de 7 autres départements autour ne trouve pas de débouchés satisfaisants et que nous avons besoin de régénérer le peuplement forestier ?? en quoi, en résineux ?

Au-delà de la ressource, les pratiques.

Le dossier ne mentionne que des coupes d'éclaircies.

Or :

Les pratiques de Biosyl et Unisylva dans le Morvan : (1ere usine Biosyl depuis 2011)

- ▶ Enquête Canopée Unisylva – Biosyl Morvan : [Des chênes centenaires transformés en granulés de bois \(canopee.org\)](http://canopee.org)
- ▶ Extrait « sur le Front » de Mr de Cockborn, Directeur de Biosyl Morvan (et peut être Biosyl Limousin) : [Extrait Sur le Front - Facebook](#)
- ▶ Manifestation contre les coupes rases sur le plateau de Millevaches : [reportage FR3](#)

Le label PECF n'empêche pas l'industrie du bois de pratiquer ni la coupe rase, ni la trop forte pression sur la forêt.

En Limousin, la forêt est majoritairement détenue par des « petits » propriétaires. Surface moyenne de propriété : 3ha. Sous 20ha de bois, les plans de gestion ne sont pas obligatoires ; les coopératives contactent directement les propriétaires.

En Creuse et en Limousin, le risque de coupes rases par tronçons est d'autant plus fort que nous avons une majorité de petits propriétaires !

Les craintes quant au changement climatique et la biodiversité

Ces coopératives déboisent, et replantent disent-elles.

Mais elles déboisent des forêts de feuillus, replantent des forêts de résineux, largement aidées par l'Etat.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin :

[Quand pins et sapins remplacent les forêts de feuillus](#) , où l'on cite notamment le Limousin et le Morvan, les régions de Biosyl

Pour rappel, si la Creuse n'a pas passé le stade rouge de canicule cet été, c'est notamment grâce à la capacité d'évapotranspiration de nos forêts, qui rafraichit l'atmosphère et particulièrement la nuit (l'état de canicule est déclarée quand l'atmosphère ne se refroidit plus la nuit).

Pour des raisons de viabilité économique, ces projets, porté par des industriels du bois, qui n'ont aucun lien avec le territoire, ne peuvent juste pas nous assurer de gérer durablement notre ressource.

Consultation au plus tard avant le 13 novembre : pref-consultations-public@creuse.gouv.fr

On nous propose notre avis, donnons le 😊 !